Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-4-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 décembre 2019

PUBLIE LE : 24 DEC. 2019

Délibération n°161219-4 : Ouverture des crédits d'investissement

L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le neuf décembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Gilbert ARNAUD**, Premier Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE Elisabeth GUYARD, DELEGUEE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE
LE PECQ	Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Anne PHILIPPE, DELEGUEE SUPPLEANTE Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
LE PECQ	Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-4-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

MARLY-LE-ROI

Carlos MONTES, DELEGUE TITULAIRE
Olivia CAPLAIN, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	**7**
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	**1**
QUORUM	:	**10**
Délégués présents	:	***11***
Délégués comptant pour le vote	:	***11***

Accusé de réception en préfecture
078-257801332-20191224-161219-4-DE
Date de télétransmission : 24/12/2019
Date de réception préfecture : 24/12/2019

SIA / CS – 161219-4

OBJET : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Premier Vice-président

VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que, dans l'attente du budget primitif 2020, l'exécutif peut donc, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

LE COMITE,

Après avoir entendu l'exposé de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019, ce qui représente les montants suivants (arrondis à la dizaine inférieure) :

Article	Libellé	Crédits votés au Budget Primitif 2019	Crédits ouverts au titre de la décision budgétaire modificative N°1 votée en 2019	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par le Comité au titre de l'article 1612-1 du CGCT
		a	b	c=a+b	c/4
21562	*Service d'assainissement*	*40 000 €*	*0,00 €*	*40 000 €*	*10 000 €*
2183	*Matériel de bureau et informatique*	*1 000 €*	*0,00 €*	*1 000 €*	*250 €*
Total chapitre 21: Immobilisations corporelles		**41 000 €**	**0,00 €**	**41 000 €**	**10 250 €**
2313	*Constructions*	*2 994 329 €*	*0,00 €*	*2 994 329 €*	*748 582 €*
Total chapitre 23: Immobilisations en cours		**2 994 329 €**	**0,00 €**	**2 994 329 €**	**748 582 €**
TOTAL		**3 035 329 €**	**0 €**	**3 035 329 €**	**758 832 €**

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24 DEC. 2019

Transmis en Préfecture et affiché le 24 DEC. 2019

Pour Extrait Conforme

Arnaud PÉRICARD
Président du Syndicat Intercommunal